

CPD Orthophonistes

Lundi 09 octobre 2023 à 09h30

Participants :

Section professionnelle

Cécile Corallini	F.N.O
Julie Fiorindo	F.N.O
Pierre-Olivier François	F.N.O
Elsa Wessbecher	F.N.O

Section sociale

Dominique Lepape	CPAM Bas-Rhin
Christine Schaeffer	CPAM Bas-Rhin
Maëlle Rolland	CPAM Bas-Rhin
Céline Metz	MSA Alsace

Expert technique

Angélique Sand	CPAM Bas-Rhin
Michèle Rupp	ELSM Bas-Rhin

Secrétariat

Isabelle ROSSARD	CPAM Bas-Rhin
Manon COMBEAU	CPAM Bas-Rhin

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions du 03 avril 2023
2. Composition de la section sociale
3. Données statistiques : Dépenses
4. Avenant 20
5. Points à la demande de la profession
6. Communication
7. Calendrier 2024

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 03 avril 2023

Le relevé de décisions de la séance du 03 avril 2023 est approuvé.

2. Composition de la section sociale

Samir Boumaraf sera le suppléant de Maëlle Rolland pour la CPAM du Bas-Rhin.

3. Données statistiques : Dépenses

Les montants et évolution des dépenses du 01/01/2023 au 30/06/2023 sont présentés. Il est constaté une augmentation de 7,7% dans le Bas-Rhin et de 8,3% dans le Grand-Est (période comparable à l'année précédente).

4. Avenant 20

Un point est effectué sur la revalorisation globale des honoraires figurant dans l'article 20 de la convention nationale des orthophonistes.

- *La profession remercie la section sociale pour les remontées faites au niveau national concernant les difficultés auxquelles sont confrontés les orthophonistes dans cette période de crise et d'inflation. Cette revalorisation de la lettre clé AMO permettra de compenser en partie la perte de pouvoir d'achat des orthophonistes, et, dans le meilleur des cas, participera peut-être à limiter les abandons d'exercice qui en découlent parfois.*
- *La section sociale précise que cette valorisation découle des actions syndicales menées par la profession. Cette dernière est félicitée.*

5. Point à la demande de la profession

Difficulté d'accès aux soins pour les personnes à mobilité réduite : problème lié aux transports

La section professionnelle a souhaité faire remonter les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite et tributaires des transporteurs sanitaires, pour accéder à leurs soins orthophoniques. De nombreux trajets sont annulés par ces derniers par manque de rentabilité, les courses de courte distance étant peu rémunératrices.

Cette situation a un impact sur l'activité des orthophonistes ainsi que sur l'accès aux soins.

→ *La section sociale précise que c'est un sujet qui sera abordé lors des négociations conventionnelles prévues avec les taxis conventionnés. C'est une réelle problématique d'accès aux soins qui est prise en compte par la CPAM du Bas-Rhin, et qui est également évoquée avec l'ARS.*

Plateforme « Allo Ortho » : Retour d'expérimentation

Le président de la section professionnelle effectue un retour sur l'expérimentation de la plateforme « Allo Ortho ».

C'est un dispositif qui évolue positivement au niveau de sa fréquentation et de son référencement.

La plateforme « Allo Ortho » permet de répondre en premier lieu à la question : « Ai-je besoin d'un bilan orthophonique ». Les régulateurs vont ensuite pouvoir répondre aux questions des demandeurs de soins lorsque cette question n'est pas facilement tranchée.

Il y a là une mission de régulation, mais le diagnostic sera posé le cas échéant par l'orthophoniste si le demandeur est orienté vers un professionnel de santé.

La centralisation des listes d'attente permet de soulager la pression des orthophonistes et de diminuer l'anxiété chez les patients (en leur indiquant la nécessité ou non d'effectuer un bilan orthophonique et au préalable en leur indiquant les démarches d'attente avant leur rendez-vous).

- *La section sociale souhaite connaître les perspectives d'avenir de la profession, notamment en lien avec la pérennité du dispositif « Allo Ortho ».*
- *La profession précise qu'elle est engagée pour améliorer la qualité de vie au travail des orthophonistes. Les revendications et les dispositifs mis en place pour la profession aujourd'hui n'auront d'impacts positifs que d'ici quelques années.*
- *La profession estime que la CPAM peut être un bon vecteur de communication envers les orthophonistes sur différents sujets relatifs à leur pratique au quotidien. La profession propose de réaliser un document de recensement des difficultés rencontrées régulièrement par les professionnels qu'elle fera remonter au président de la section sociale.*

6. Communication

Expérimentation prévention en milieu scolaire

L'expérimentation est menée depuis 2022. Il est constaté une généralisation progressive avec 16 nouvelles caisses pilotes volontaires.

Des actions de prévention plus dynamiques sont mises en place, sur 3 thématiques : troubles visuels, troubles du langage et troubles du rachis.

- *La profession souhaiterait connaître l'avancée du projet, notamment pour le recrutement des orthophonistes qui formeront les enseignants.*
- *La section sociale évoque la première rencontre avec le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) programmée en décembre. Cette rencontre a notamment pour but de pré-identifier quelques territoires expérimentateurs. Les propositions seront partagées avec la profession dans le cadre d'un comité de suivi local.*

Exercice coordonné

- La section professionnelle évoque le fait que la situation géographique de certains orthophonistes ne permet pas de s'investir dans une CPTS par manque de temps et de moyens. Cela expliquerait que certains territoires sont moins investis que d'autres.
- La profession suggère la mise en place d'une dérogation dans les indicateurs des critères du FAMI relatifs à la participation à la CPTS la plus proche.

Informations diverses

Les CIS (conseillers informatique service) sont devenus les DNS : délégués numériques en santé

- *Changement d'adresse mail à prendre en compte : DNS67@assurance-maladie.fr*

7. Calendrier 2024

Les prochaines réunions se tiendront les lundis 08 avril et 07 octobre 2024.
A 09h30 pour la réunion préparatoire et 10h00 pour la réunion plénière.

Le Président de la section professionnelle,
Président de la Commission

Signé

Pierre-Olivier François

Président de la section sociale,
Vice-Président de la commission

Signé

Dominique Lepape

Annexe 1 : diaporama projeté en séance